

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 25 mars 2025

**Avec l'opération « Solaire Dôme »,
le Département « chef de file de la solidarité territoriale
en accompagnant les communes et les intercommunalités
dans la transition énergétique ».**

Mardi 25 mars 2025, Bertrand Barraud, Vice-président du Conseil départemental en charge des relations avec les collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire, Jean-Philippe Perret, Vice-président du Conseil départemental en charge de la transition écologique et de l'innovation territoriale, et Rémi Chabrilat, Président de l'Aduhme (Agence locale des énergies et du climat), ont présenté l'opération « Solaire Dôme ». Dispositif d'appui aux communes et EPCI, l'opération collective « Solaire Dôme » a pour objectif d'installer des centrales photovoltaïques de 9 KWc sur les toitures de bâtiments publics et faciliter l'implication des communes dans l'effort national de diversification énergétique.

Comme l'a rappelé Bertrand Barraud, Vice-président du Conseil départemental en charge des relations avec les collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire, « **le Département est chef de file de la solidarité territoriale en accompagnant les communes et les intercommunalités dans la transition énergétique** ».

Dans sa politique volontariste d'accompagnement des territoires mise en place par Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Département s'est engagé, en tenant compte des particularités de tous, dans une **stratégie de solidarité départementale énergétique et une trajectoire d'amélioration de l'autonomie énergétique adaptée aux spécificités de chacun** (besoins, types de ressources, paysages et cadre de vie, ...), **en lien avec les élus locaux**.

Le Conseil départemental finance cette initiative Solaire Dôme à hauteur de 800 000€ afin d'impulser la réalisation de **157 opérations** (subvention de 5 000€/opération, chacune coûtant à la collectivité porteuse au maximum 20 000 €) : 40 structures enfance (école, crèche, garderie), 36 salles polyvalentes, 18 mairies ou sièges d'EPCI. « L'objectif était aussi de mobiliser les collectivités, les sensibiliser aux enjeux de la diversification énergétique, les éclairer sur la filière photovoltaïque, leur donner la possibilité d'agir et d'investir » a souligné Rémi Chabrilat.



Les techniciens de l'Aduhme réalisent dans ce cadre 4 400 analyses d'opportunité sur la totalité des bâtiments publics propriété de toutes les communes et de tous les EPCI du Puy-de-Dôme, et identification des potentiels d'implantations en 3, 9, 36 et > 100 kWc.

L'opération implique également une **collaboration avec le SDIS** pour la sécurisation des centrales, **ENEDIS** pour l'évaluation des coûts de raccordement, et **les Architectes des Bâtiments de France (ABF)** pour traiter les sites en secteur de servitudes architecturales.

De plus, **nous avons maintenant un outil extraordinaire : la connaissance du potentiel solaire des bâtiments publics de tout le Département !** Grâce à cette opération, les collectivités connaissent désormais les surfaces disponibles, les puissances installables, les coûts d'investissements incluant le raccordement au réseau ENEDIS, l'acceptabilité par les Architectes des Bâtiments de France, etc. **« Aucun autre département en France ne dispose d'une connaissance aussi précise et étendue du potentiel d'implantation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments publics »,** a souligné Bertrand Barraud. Tous les potentiels non exploités dans Solaire Dôme (> 9 kWc) pourront l'être a posteriori par les collectivités elles-mêmes ou des tiers-investisseurs. Les marchés de travaux ont permis aux entreprises spécialisées de renforcer leurs effectifs et former leurs agents.

« Au-delà du FIC, que nous avons doublé, et des CTDD, dont nous avons augmenté l'enveloppe de 40%, nous avons voulu permettre le développement de cette initiative Solaire Dômes pour accompagner encore plus les territoires et leurs collectivités sur cette action spécifique, source d'autonomie future via le développement des ENR locales et l'autoconsommation », a indiqué Bertrand Barraud.

Ainsi cette opération Solaire Dôme complète le **vaste plan d'aides aux collectivités pour les projets de développement durable mis en place par le Conseil départemental**, avec notamment :

- > Les subventions aux communes pour l'achat de bois local, les travaux d'économies d'énergie, l'utilisation de matériaux de réemploi.
- > Le soutien financier du Département aux communes pour l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie.
- > Le dispositif Cocon pour les communes afin de faciliter le remplacement de leurs chaudières fioul par des énergies renouvelables (pompes à chaleur, géothermie, bois...).
- > Le financement de la plateforme en ligne Nr-Pro pour faciliter la récupération de primes CEE par les communes qui réalisent des travaux de performances énergétiques.
- > La Fabrique départementale des transitions qui accompagne 4 territoires (Beaumont, Billom communauté, Chastreix et Combrailles Sioule et Morge) dans leur démarche globale de transition écologique.

Le Conseil départemental agit pour les Puydômois, leur quotidien, leur avenir, et participe au maintien de l'économie locale.

